

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

CONCEPTION ET ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION (PAE CEAF)

Décision d'agrément n° PAE CEAF -0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation »
(Validité du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025)

Table des matières

Préambule	Page 3
Définitions et termes	Page 4
Cahier des charges	Page 9
Logigramme	Page 11
Certification	Page 16
Annexe 1 : Liste du matériel minimum obligatoire	Page 18
Annexe 2 : Fiche individuelle de suivi « Conception et encadrement d'une action de formation »	Page 19
Annexe 3 : Modalités de validation des capacités de « Conception et encadrement d'une action de formation »	Page 21
Annexe 4 : Grille d'évaluation récapitulative des compétences « Conception et encadrement d'une action de formation »	Page 23
Annexe 5 : Procès-verbal « Conception et encadrement d'une action de formation »	Page 24
Annexe 6 : Demande d'ouverture de formation « Conception et encadrement d'une action de formation » auprès de la FNSPF (obligatoire)	Page 26
Bibliographie	Page 28

Les annexes 2 à 6 sont des modèles dont les mentions doivent être reprises et qui peuvent être personnalisées par les entités affiliées.

Pour obtenir les modèles en format Word, contacter la FNSPF (direction juridique).

Préambule

A l'équivalent de l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 », l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » demande dans son annexe II aux organismes habilités et aux associations nationales agréées d'établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.

Comme tous nos référentiels internes de formation et de certification, ce référentiel est rédigé par l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Validé par le comité exécutif, il est l'unique document de référence à respecter par les équipes d'animation du réseau fédéral.

Ce référentiel n'est pas un scénario pédagogique, il définit les règles à suivre pour organiser des formations de formateur de formateurs. L'équipe pédagogique nationale (EPN) de la FNSPF est seule habilitée pour animer cette formation et en élaborer le scénario pédagogique en accord et cohérence avec les règles définies dans ce document.

L'unité d'enseignement de « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de la formation de formateurs.

Définitions et termes

Afin d'uniformiser le langage des formations animées par les sapeurs-pompiers, les définitions suivantes sont la **référence** à suivre par tous les formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751**.

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concrets, de mises en situation **ou d'apprentissage du geste**.

Activité pédagogique

Il existe trois types d'activité pédagogique :

- **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir
- **Activité d'application** : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

Apprentissage du geste

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle est organisée à la suite d'une démonstration pratique. Les participants reproduisent le(s) geste(s) et/ou la procédure sous la correction du ou des formateurs. Cette phase pédagogique ne doit pas être utilisée pour apporter des compléments de formation.

Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'application d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Compétence de sécurité civile

Capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

Démonstration pratique

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension. Elle comprend les séquences :

- DTR (démonstration en temps réel),
- DCJ (démonstration commentée et justifiée),
- Reformulation.

Une démonstration pratique comprend tout ou partie de ces séquences.

DTR (démonstration en temps réel)

Le ou les formateurs démontrent une technique et/ou une procédure complète, conforme aux recommandations, sans explications. Les participants observent.

DCJ (démonstration commentée et justifiée)

Le ou les formateurs redémontrent la technique et/ou procédure précédemment présentée, accompagnée d'explications et de justifications avec ou sans interactivités. Les participants observent, écoutent, enregistrent.

Reformulation

Séquence indispensable dans le cas d'une DCJ non interactive. Le ou les formateurs, redémontre la technique et/ou procédure, guidé(s) par un ou plusieurs apprenants désignés.

Démonstration pratique dirigée

Comme la démonstration pratique, elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension. Elle est utilisée dans le cas de démonstration de technique et/ou procédure nécessitant un nombre d'intervenant plus important que celui des formateurs. Un formateur dirige la séquence en démontrant une partie de la technique et en y plaçant un ou plusieurs apprenants.

Discussion dirigée

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées.

Etude de cas

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour adapter son message.

Evaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

Evaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Exposé interactif

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. **Le formateur s'appuie sur les connaissances et expériences des participants.**

Exposé magistral

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. **Le formateur sans interactivités développe le contenu de son cours aux participants.**

F.O.A.D (Formation Ouverte A Distance)

Formation en ligne via le réseau internet.

Formateur/moniteur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Lot de matériels pédagogique

Matériels permettant la simulation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage, **etc.**).

Mise en situation

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique ou d'évaluation. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leur savoir dans le cadre d'une situation d'accident décrite ou simulée. **Contrairement au cas concret, cette séquence ne nécessite pas une mise en scène aussi complète (décor, maquillage) il est simplement nécessaire de bien décrire la situation.**

Mise en situation interactive

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leurs faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite. **Les participants sont également acteurs.**

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquiert un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès au savoir : pédagogie active....

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisés dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation...

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Enoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Objectif spécifique

Les objectifs spécifiques sont décrits avec précision des connaissances à acquérir. Ils permettent de définir un scénario de formation. Ils sont exprimés avec des verbes d'action. Exemple : à la fin de la séquence, le participant sera capable d'identifier et d'utiliser le matériel adapté.....

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, **supports**, aides formalisées pour **faciliter la compréhension des apprenants**.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).

QCM

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir.

Questionnaire à choix multiples.

QROC

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir.

Questionnaire à réponse ouverte et courte.

Remue-méninge

Technique de créativité qui facilite la production d'idées, d'une personne ou d'un groupe. Appeler également « brainstorming » ou « tempête d'idées », son déroulement est le suivant :

- pendant un temps arrêté à l'avance les participants expriment sans censure leurs idées que l'animateur/formateur note sur un support au choix,
- une fois le temps écoulé chaque idée est reprise pour être validée ou invalidée.

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

Responsable pédagogique

Formateur d'expérience, reconnu capable par son autorité d'emploi, d'utiliser un scénario pédagogique et de l'adapter selon le niveau des participants.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.

Savoir-être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

Savoir-faire

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Simulation

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation...

Technique miroir

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face à l'ensemble des candidats qui exécutent simultanément les gestes.

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Etude de cas, démonstration pratique.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Cahier des charges (Conception et Encadrement d'une Action de Formation)

1. Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Conception et encadrement d'une action de formation » a pour objectif d'élaborer une action de formation à visée certificative, d'encadrer une équipe pédagogique lors d'une action de formation, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 août 2012.

2. Publics visés

Cette formation est accessible à toute personne majeure détenant un certificat de compétences de pédagogie appliquée de « formateur de formateur » et à jour des dispositions réglementaires du maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant.

3. Nombre de participants

Entre 6 et 18 stagiaires maximum

4. Modes de formation

Formation en présentiel ou Formation Ouverte A Distance (FOAD) complétée par une formation en présentiel.

5. Techniques pédagogiques

Activités de découverte :

Remue-méninges, discussions dirigées, travaux en sous-groupe.

Activités d'apprentissage :

Exposés interactifs, mises en situation, travaux en sous-groupe.

Activités d'application :

Mises en situation, cas concret, activités applicatives accompagnées.

6. Logigrammes

Les logigrammes, classés dans l'ordre de progression pédagogique, reprennent les 5 capacités de l'arrêté du 17 août 2012. Ils facilitent le travail du formateur en lui décrivant les phases successives de l'action de formation lui permettant d'atteindre l'objectif.

Les formes violettes sur la droite correspondent aux actions du formateur de formateur et les formes vertes sur la gauche à ceux de l'apprenant formateur.

7. Outils pédagogiques et documents à remettre aux participants

Le matériel pédagogique minimum figure en annexe 1 ci-jointe.

Un manuel peut être remis aux participants.

8. Durée

La durée de la formation est de 40 heures en présentiel.

9. Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme à l'annexe 1 du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Conception et encadrement d'une action de formation » de l'arrêté du 17 août 2012.

10. Encadrement et compétences spécifiques demandées aux formateurs

Le nombre d'apprenants par session est compris entre 6 et 18.

Nombre d'apprenants	6 à 12	13 à 18
Responsable Pédagogique	1	1
Formateurs	1	2
Total Encadrement	2	3

L'équipe pédagogique fixée par la FNSPF est composée de membres de l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, dont au moins un reconnu référent.

Le responsable pédagogique doit obligatoirement déclarer auprès de la FNSPF la formation au moyen du formulaire « DEMANDE D'OUVERTURE DE FORMATION » joint en annexe 5.

Les formateurs autorisés à animer ces formations doivent être titulaires du certificat de compétences de « formateur de formateurs » à jour de formation continue ainsi que du certificat de compétences de « Conception et encadrement de formation ».

11. Evaluation de la formation.

Elle est placée sous la responsabilité du Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

12. Certificat de compétence

Le certificat de compétences de « Concepteur d'action de formation » est délivré par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Il répond au modèle préalablement validé par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, bureau Secourisme.

Le certificat de compétences est signé par le Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en exercice ou en son absence par le secrétaire général en exercice.

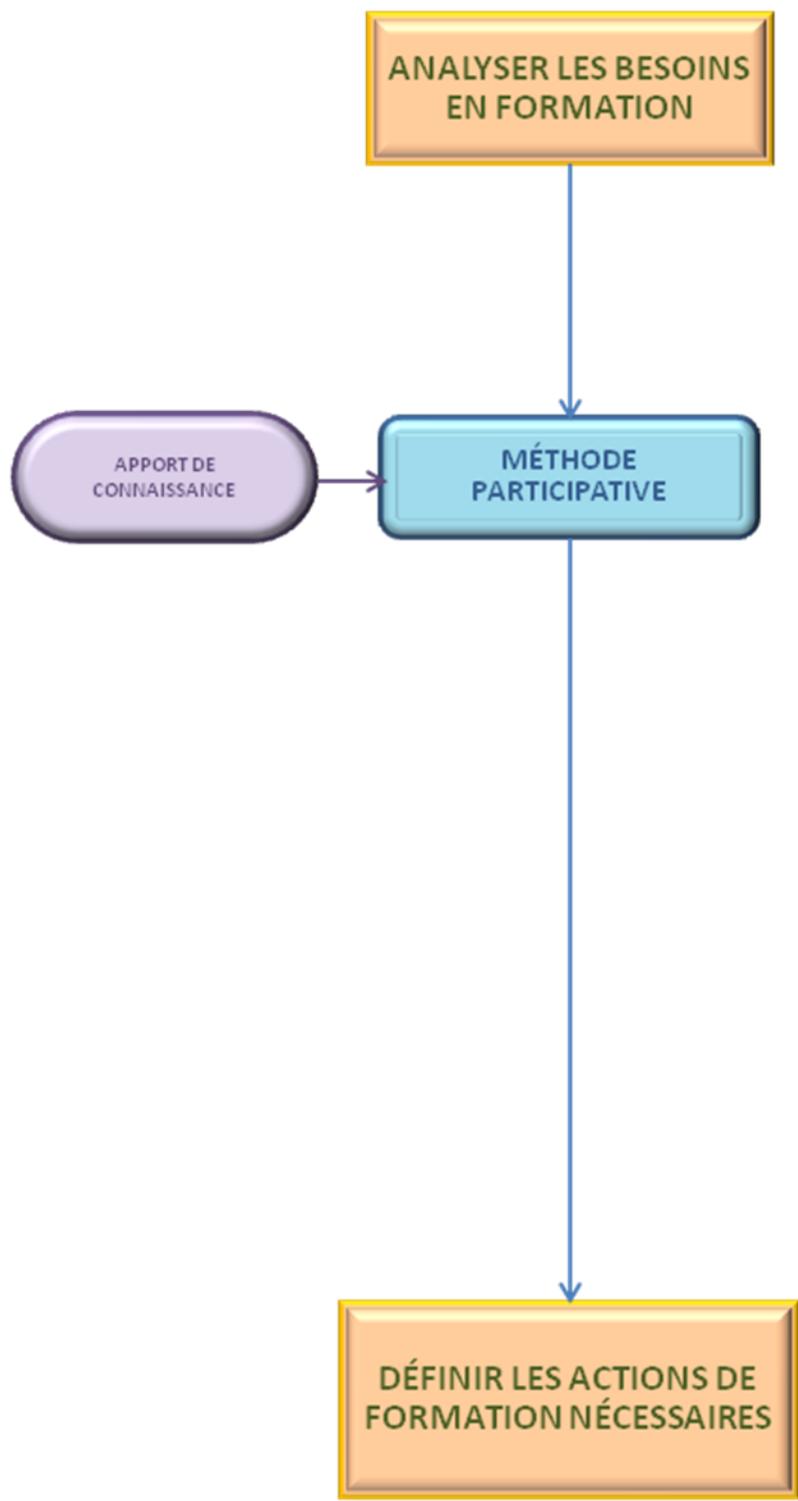
13. Archivages

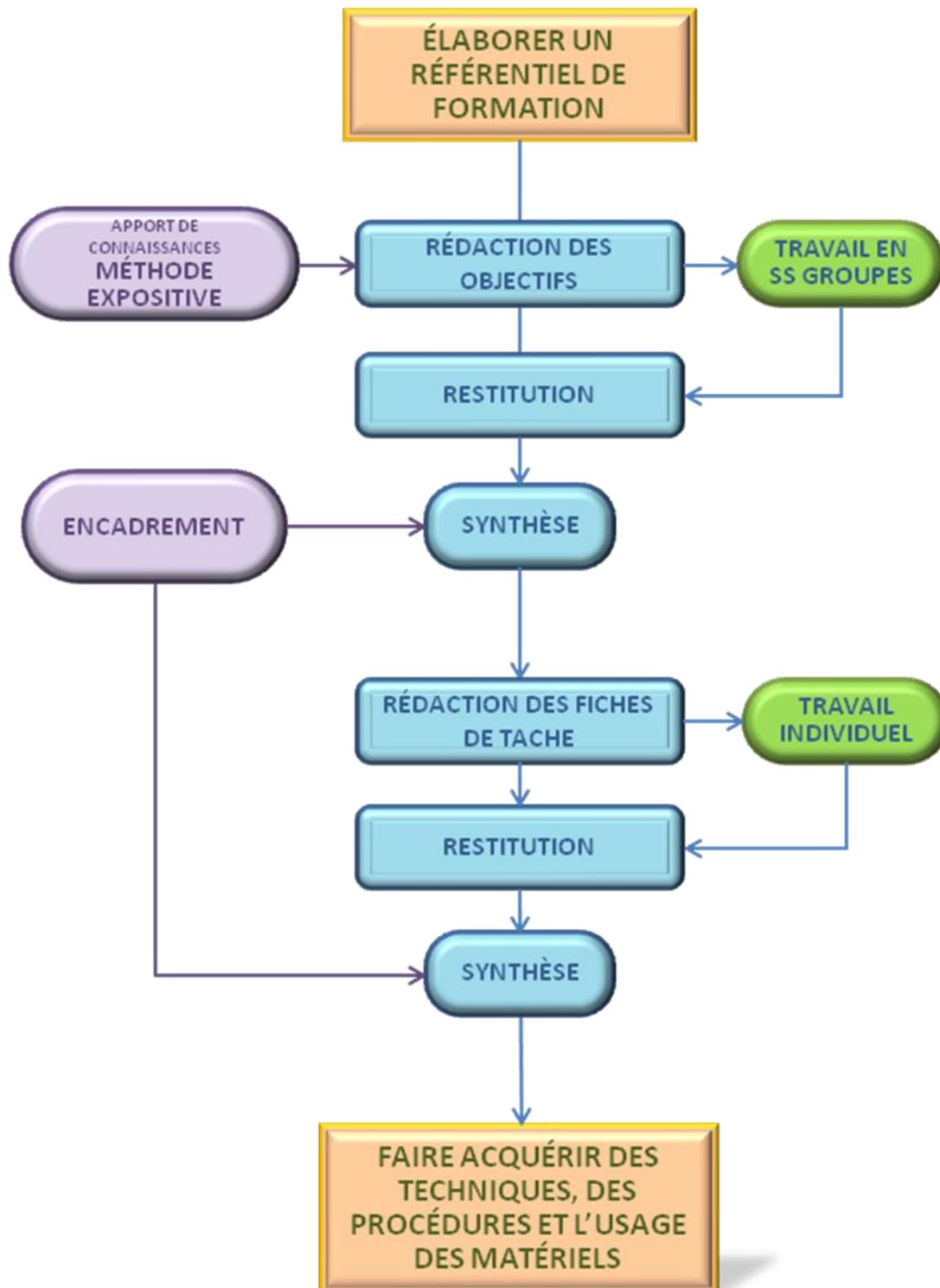
La réglementation française précise des règles d'archivage et de conservation des documents. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques...).

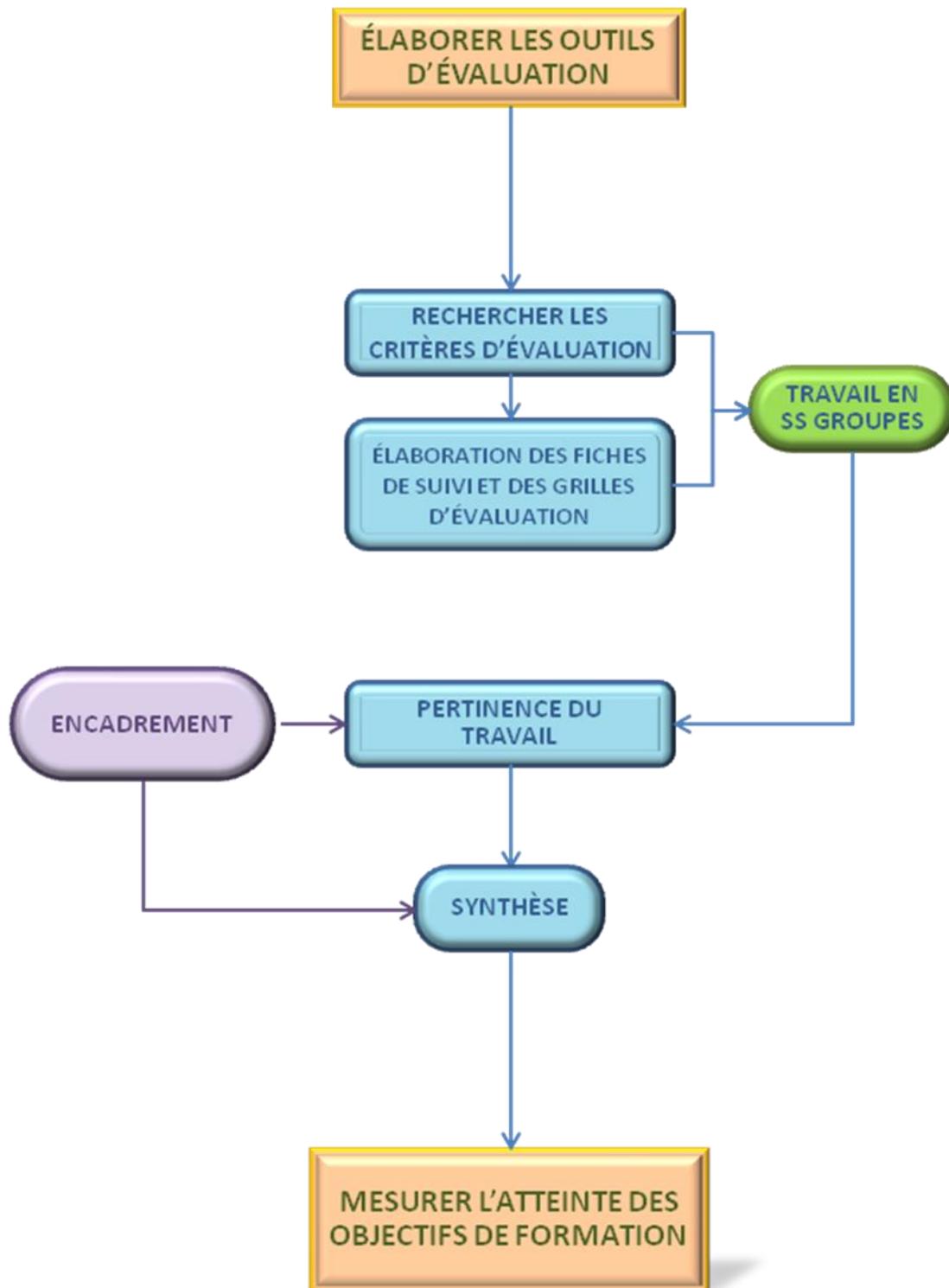
Les documents à archiver par la FNSPF sont :

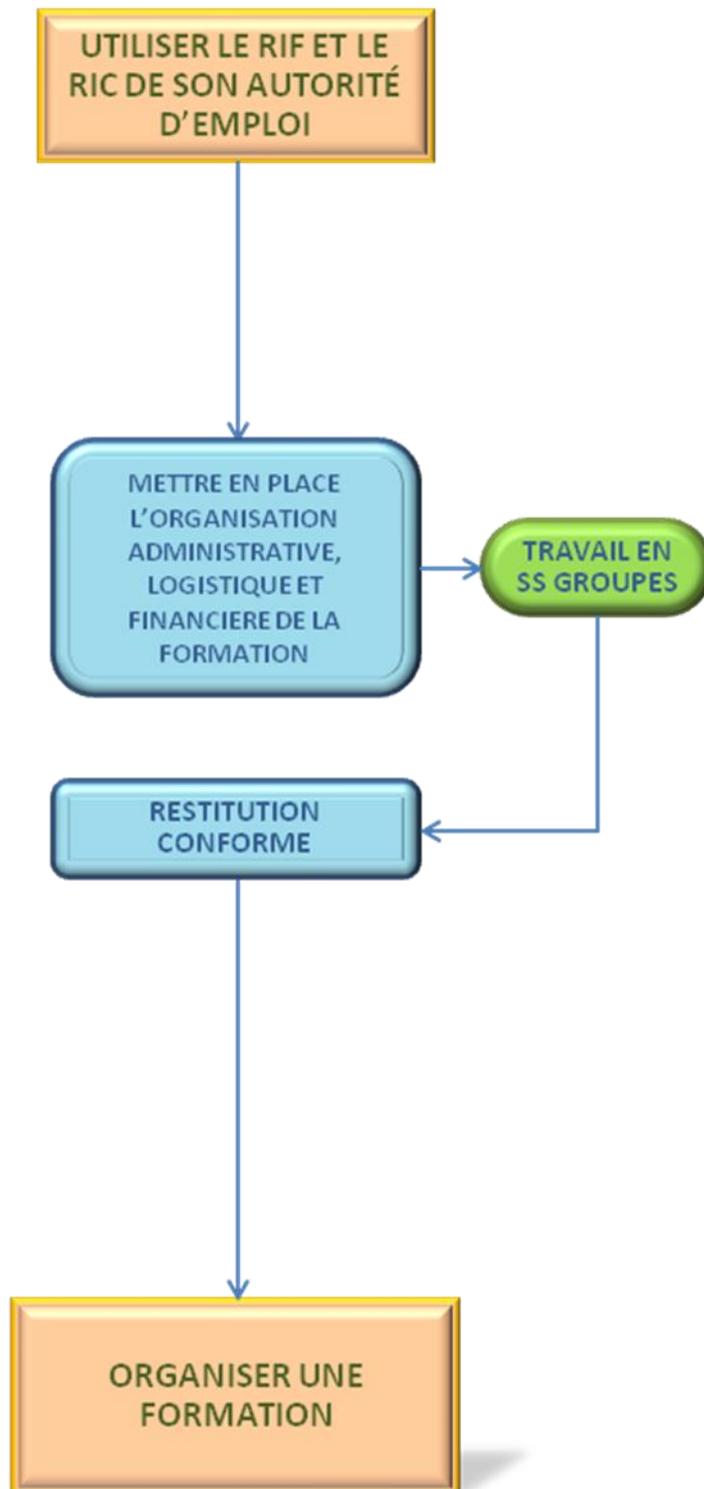
- La liste nominative (2 mois)
- Les différentes pièces des évaluations (formative et sommative) (2 mois)
- Le procès-verbal de la formation (30 ans)

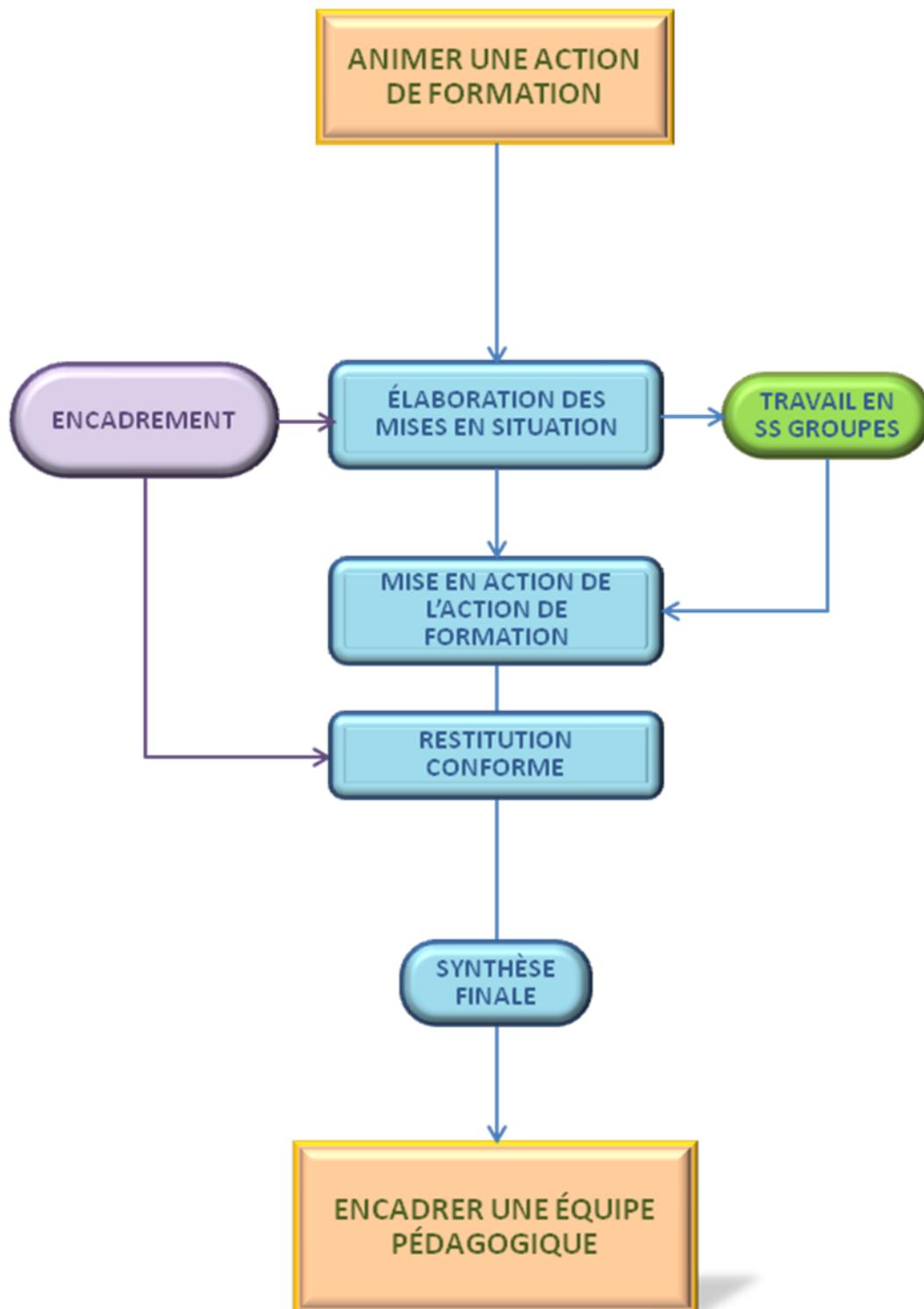
CFE 1











Certification

L'annexe 3 de l'arrêté du 17 août 2012 modifié précise : le certificat de compétences de « Conception et encadrement de formation », conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile, est délivré par l'organisme formateur aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 du présent arrêté, dont l'objectif est l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires à :

- l'élaboration d'une action de formation à visée certificative ;
- l'encadrement d'une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

Il doit être capable :

1. d'analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires ;
2. de concevoir, à partir de compétences fixées par voie réglementaire, émanant d'une autorité d'emploi ou résultant d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un référentiel de formation respectant les règles de pédagogie générale et les conditions d'apprentissage propices à la construction des savoirs nécessaires aux compétences visées ;
3. de concevoir, pour chaque étape de la progression issue d'un référentiel de formation, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs ;
4. d'organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base de référentiel de formation et de certification validés par son autorité d'emploi ;
5. de diriger, de coordonner et d'animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation, afin d'en garantir sa réalisation selon les préconisations définies par son autorité d'emploi.

L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités de l'apprenant à :

- élaborer une action de formation à visée certificative ;
- encadrer une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

Pour ce faire l'équipe pédagogique, en plus des outils d'évaluation créés par les formateurs et validés par les concepteurs de la formation, doit réaliser la certification au moyen des annexes 2, 3 et 4.

Annexe 2 : « Fiche individuelle de suivi de conception et encadrement d'une action de formation » :

Cette fiche individuelle permet à l'équipe pédagogique de reporter durant toute la formation le suivi des évaluations des apprenants. A l'issue doit y figurer une note finale représentant une synthèse de l'évaluation continue pour chaque capacité.

Annexe 3 : « Tableau récapitulatif des modalités de validation des capacités de formation – de conception et encadrement d'une action de formation » :

Le tableau récapitulatif détermine le « comment » et « le seuil de validation » de chaque capacité. Il est la référence à suivre pour déterminer de l'acquisition des capacités notifiées dans l'annexe 4.

Annexe 4 : « Grille d'évaluation récapitulative des capacités « de conception et encadrement d'une action de formation » :

Elle permet de sanctionner l'aptitude de l'apprenant par les mentions « APTE » ou « INAPTE ». La mention « INAPTE » doit obligatoirement faire l'objet d'une justification dans la case observation.

Les personnes certifiées « Apte », à l'issue de l'évaluation se voit attribuer par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France le certificat de compétence « Conception et encadrement de formation », dont le modèle a été préalablement validé par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, bureau Secourisme.

Disposition diverse :

La fiche individuelle de suivi (annexe 2) et la grille d'évaluation récapitulative des capacités (annexe 3) doivent être obligatoirement remplie et signée par le stagiaire et le formateur.

Elles peuvent être modifiées dans leur forme sous réserve d'y conserver tous les éléments les composants.

Annexe 1 : LISTE DU MATERIEL MINIMUM OBLIGATOIRE

MATÉRIELS LOGISTIQUES

- Une salle pour les interventions en plénière
- Une salle par groupe de 5 à 6 apprenants, pour les travaux en sous groupe
- Ordinateur avec imprimante
- Photocopieuse
- Fournitures de bureau
- Coin détente pour les pauses
- Sanitaires
- Connexion internet.

MATÉRIELS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paperboard

MATÉRIELS DIVERS

- Recommandations de la DGSCGC sur les formations PSC
- Recommandations de la DGSCGC sur les formations PS
- Référentiel interne de formation et de certification de « PIC formateur » de la FNSPF
- Référentiel interne de formation et de certification de « formateur en PSC » de la FNSPF
- Référentiel interne de formation et de certification de « formateur aux PS » de la FNSPF
- Textes réglementaires en rapport avec la formation support

Annexe 2 : FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI CEAF

APPRENANT

Nom :

Prénom :

Date :

Lieu :

CAPACITES À ACQUERIR	J1	J2	J3	J4	J5	J6
Analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires.						
Concevoir à la demande d'une autorité d'emploi et/ou à partir d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un RIF.						
Concevoir, pour chaque étape de la progression issue du RIF, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs.						
Organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base du RIF-RIC validés par son autorité d'emploi.						
Diriger, coordonner et animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation.						

Degré d'atteinte des capacités : A : Atteint B : Atteint, à renforcer C : En cours d'acquisition D : Non acquis

Observations de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique			
Signature Fait à VILLE Le JJ MM Année	QUALITE	NOM PRENOM	Signature
	Responsable Pédagogique		
	1) Formateur de formateurs / CEAF		
	2) Formateur de formateurs / CEAF		
	3) Formateur de formateurs / CEAF		
Le participant			

Annexe 3 : MODALITES DE VALIDATION DES CAPACITES DE CEAF

N°	Capacités	Savoirs	Comment	Critères de performances	Conditions de validation de la capacité
1	Analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires ;	Identifier et analyser les dysfonctionnements Proposer des axes d'amélioration	Travail de groupe	Rappelle le contexte - Cerne les besoins - Cible les axes d'amélioration	B
2	De concevoir, à partir de compétences fixées par voie réglementaire, émanant d'une autorité d'emploi ou résultant d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un référentiel de formation respectant les règles de pédagogie générale et les conditions d'apprentissage propices à la construction des savoirs nécessaires aux compétences visées ;	Pédagogie générale Progression pédagogique Conditions d'apprentissage Cadre réglementaire	Travail de groupe	Reste dans le cadre fixé - Méthode pédagogique réaliste - Progression pédagogique cohérente - Durée de la formation adaptée - Elabore une fiche de tâche - rédaction des objectifs	B
3	De concevoir, pour chaque étape de la progression issue d'un référentiel de formation, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs ;	Les différents types d'évaluation	Travail de groupe	Mode d'évaluation pertinent - Condition de réalisation - Critères observables/mesurables - Niveau d'exigence	B

4	D'organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base de référentiel de formation et de certification validés par son autorité d'emploi	Les conditions de la mise en œuvre	Travail de groupe	Respects des règles administratives, financières et logistiques de la structure	B
5	De diriger, de coordonner et d'animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation, afin d'en garantir sa réalisation selon les préconisations définies par son autorité d'emploi	La communication - La gestion de groupe - Les techniques d'animation	Travail de groupe	Annonce les ou l'objectifs - Précise les règles de fonctionnement - Utilise une technique d'animation - Structure les échanges - Gère le groupe	B

Annexe 4 : GRILLE D'ÉVALUATION RECAPITULATIVE DES COMPÉTENCES « CONCEPTION ET ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION »

Participant : Nom : Prénom :

Formation du/...../..... au/...../.....

Lieu :

COMPÉTENCES À ACQUERIR		ACQUIS	NON ACQUIS
1	Elaborer une action de formation à visée certificative		
2	Encadrer une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation		

Le candidat sera déclaré APTE s'il a acquis les 2 compétences.

APTE

INAPTE

Observations :

L'équipe pédagogique			
Signature Fait à VILLE Le JJ MM Année	QUALITE	NOM PRENOM	Signature
	Responsable Pédagogique		
	1) Formateur de formateurs / CEAF		
	2) Formateur de formateurs / CEAF		
Le participant			

Annexe 5 : PROCES VERBAL CEAF



Logo UDSP ou association affiliée

PROCÈS VERBAL de formation : « Conception et encadrement d'une action de formation »

Référence : CEAF Année.(numéro département UDSP).(numéro d'ordre)

Vu l'arrêté du 17 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Conception et encadrement d'une action de formation » ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;

Vu la décision d'agrément n° CEAF-XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » ;

Vu les résultats aux différentes évaluations qui ont eu lieu du au (ou DATE(s))

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de déclarent :

	Noms	Prénoms	Dates de naissance	Lieu de naissance	Résultats Admis ou Non admis
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					

Vu et approuvé, l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique			
Signature	QUALITE	NOM PRENOM	Signature
Fait à VILLE Le JJ MM Année	Responsable Pédagogique		
	1) Formateur de formateurs / CEAF		
	2) Formateur de formateurs / CEAF		
	3) Formateur de formateurs / CEAF		

Annexe 6 : DEMANDE D'OUVERTURE DE FORMATION AUPRES DE LA FNSPF (OBLIGATOIRE)



Logo UDSP ou association affiliée

DEMANDE D'OUVERTURE DE FORMATION

Document à compléter et à retourner au rapporteur de la « Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme » : patrick.chavada@wanadoo.fr

Et copie FNSPF : o.riou@pompiers.fr

Validation N° session :

FORMATION CONCERNEE	
<i>(1) cocher ou mention « oui »</i>	
Formation initiale de formateurs de formateurs et de concepteurs de formation	(1)
Formation initiale de formateurs de formateurs	(1)
Formation initiale de concepteurs de formation	(1)
Formation continue de formateurs de formateurs	(1)
Autres formations (1) Préciser :	(1)
UNION RESPONSABLE DE L'ORGANISATION	
Union régionale / départementale des sapeurs-pompiers de :	
REFERENT DE LA FORMATION	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	Courriel :
INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA FORMATION	
Nombre de stagiaires prévus :	
Dates de la formation :	

Adresse de la formation :		
Téléphone :	Fax :	Courriel :
COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ANIMATION <i>(2) Qualité : Référent, titulaire ou membre</i>		
<i>Responsable pédagogique</i>		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	
<i>Equipe d'animation</i>		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité (2)</i>
CONTACT POUR INFORMATION / INSCRIPTION / DOSSIER <i>(si différent du référent)</i>		
Nom :		Prénom :
Téléphone :		Courriel :
PRECISIONS OU INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
VALIDATION ET SIGNATURE DE LA DEMANDE		
Le Président de l'Union régionale / départementale des sapeurs-pompiers de :		
Grade :	Nom :	Prénom :
Fait à :	Date :	Signature

Bibliographie

- ✓ Arrêté du 17 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Conception et Encadrement d'un Action de Formation »

Le présent référentiel a été écrit par la « Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme » et l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Propriété exclusive de la FNSPF, il est mis à la seule disposition des Unions départementales de sapeurs-pompiers ou autres entités qui lui sont spécifiquement affiliées pour les formations aux premiers secours.

Toute utilisation, copie ou reproduction, en dehors de ce cadre, sans autorisation préalable et écrite de la FNSPF est en conséquence interdite.